



Ordures ménagères

Par julienjof

Bonsoir,
Comme chaque année j'ai reçu ma facture d'ordures ménagères vers le mois de Mars.
Mais surprise il s'agit d'une facture trimestrielle !
Depuis 12 ans que je suis propriétaire, les factures ont toujours été annuelles.
L'an dernier nous avons eu une facture annuelle + un rappel car ils ont mal géré le budget.

Ne vivant pas chez moi à plein temps, ayant souvent des relances de paiements (absent donc je ne peux pas ouvrir les courriers et encore moins les payer), cela ne m'arrange absolument pas ce nouvel échéancier imposé par le Trésor Public.

Non seulement cela fait 4 fois plus de courriers et d'enveloppes envoyés par l'administration : 8 enveloppes et 4 courriers au lieu des 2 enveloppes et du courrier habituel, multiplié par le nombre d'habitants, ça commence à peser lourd en carbone, bravo pour l'écologie et la déforestation...

En plus ça me demande de faire 4 fois plus de virements dans l'année ! Perte de temps incroyable, sans parler de l'impact écologique aussi (internet = grosse pollution via les antennes relais et les serveurs informatiques qui sont un gouffre énergétique).

En bref, vous l'aurez compris, je trouve ça aberrant, autant d'un point de vue pratique que d'un point de vue écologique.

1. Suis-je contraint d'accepter cette nouvelle facturation ?

Si non, y a t'il des articles de loi, comment faire pour justifier mon refus auprès du Trésor ? je compte les appeler ou leur envoyer un email (pour avoir une trace).

2. J'en profite pour poser une autre question qui me turlupine depuis des années, mais les choses ont peut-être évolué entre temps. Comme dit plus haut je ne vis pas souvent chez moi et je jette 2 ou 3 poubelles par an.

Petite commune d'environ 350 habitants, pas de ramassage des recyclables, uniquement les poubelles noires. Par conscience écologique j'avais pris l'habitude de trier les recyclables et de les apporter chez mes parents qui eux ont un ramassage dans leur village de 350 habitants (allez comprendre).

Ma commune nous avait prévenus par prospectus, il y a 5 ou 6 ans, que les containers allaient être pucés de manière à payer en fonction de la quantité d'ordures que l'on jette, ce qui m'a agréablement surpris, tout bénéf pour moi... Sauf que ça n'a jamais été mis en place ! Par contre ils ont nettement augmenté la facture ! Quels sont les recours pour faire avancer les choses auprès des mairies ou des prestataires de service qui profitent du manque de concurrence pour imposer leur conditions auprès des petites mairies qui n'ont aucun pouvoir.

D'autant que la tendance actuelle va vers la suppression des ramassages d'ordures (point de collecte ou compostage).

Mais le temps que ça arrive dans nos campagnes profondes, moi

je paye 140? par an pour jeter 2 ou 3 poubelles... ça fait cher la poubelle ! Et encore, j'en jette vraiment histoire de dire que... parce que je pourrais quasiment m'en passer étant donné que je composte tout. Je sais qu'il faut pouvoir prouver que l'on se débarrasse de ses ordures autrement que par le prestataire, mais comment prouver que l'on composte tout et que l'on jette ses recyclables dans une autre propriété...??? Ca paraît impossible et les prestataires en profitent.

Par Isadore

Bonjour,

1. Suis-je contraint d'accepter cette nouvelle facturation ?

Oui, mais pour économiser du papier vous pouvez demander à ne plus recevoir votre avis d'imposition au format papier.

Pour ce qui est de la pollution liée à quatre virements dans l'année, je vous rassure vous allez causer bien pire en ouvrant ce sujet sur ce forum.

Vous pouvez pousser encore la mesure en optant pour le prélèvement automatique qui réduira encore plus les envois de courrier.

Quels sont les recours pour faire avancer les choses auprès des mairies ou des prestataires de service qui profitent du manque de concurrence pour imposer leur conditions auprès des petites mairies qui n'ont aucun pouvoir.
L'idéal est de se faire élire, au moins de s'engager en politique.